

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 670.288

Récipient pour encre et autres liquides.

M. GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE résidant en France (Tarn-et-Garonne).

Demandé le 26 février 1929, à 16<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Montauban.

Délivré le 17 août 1929. — Publié le 27 novembre 1929.

La présente invention a pour objet un récipient destiné à faciliter l'épuisement du liquide qu'il contient.

Dans le cas où c'est de l'encre et spécialement de l'encre pour porte-plumes à réservoir, le remplissage de ces derniers s'effectue jus'au complet épuisement du liquide, sans avoir à incliner le récipient et sans risque d'abîmer la pointe de la plume contre la paroi.

Afin de fixer les idées dans le dessin annexé :

La fig. 1 représente une vue en coupe verticale du récipient.

La fig. 2 une variante de la fig. 1.

Le récipient de l'invention fig. 1 se compose d'un réservoir 1 dont la partie inférieure 2 a reçu une pente convergent vers son propre centre comme l'indique la fig. 1 du dessin annexé. Au centre du fond 2 est un petit réservoir 3 d'une contenance aussi réduite que possible. A cet effet, sa partie inférieure a la forme d'un cône renversé 4 de manière à épouser la forme pointue des plumes à écrire. La pointe du cône 4 est garnie de substance plastique 5 de caoutchouc, par exemple, de manière à parer à l'éventualité où la plume irait heurter le fond. La distance entre le fond 2 et l'ouverture 6 est prévue de telle sorte qu'elle permet la manœuvre du dispositif de remplissage des porte-plumes réservoirs.

Le petit réservoir 3 est d'une largeur telle que seule la plume et non le corps du porte-plume à réservoir peut y entrer. La profondeur totale du réservoir 3 et de la partie 4 est supérieure à la longueur du dépassement de la plume hors du corps du porte-plume.

De la sorte il est impossible de détériorer la pointe de la plume contre le fond pendant le remplissage du porte-plume à réservoir.

Dans la fig. II le fond du récipient a reçu une pente plus accusée que dans le réservoir de la fig. 1 ; mais le logement de la plume a été supprimé.

Lorsque le liquide est presque complètement épuisé fig. 1 l'inclinaison du fond 2 du récipient convergeant vers un même point accumule le liquide restant dans le réservoir 3.

Les dimensions et la forme du réservoir 3 permettent par aspiration l'épuisement quasi total de l'encre sans pour cela émousser la pointe de la plume contre la paroi. La substance plastique 5 est à cet effet une mesure supplémentaire de sécurité.

Dans la fig. II, la quantité de liquide inutilisée est supérieure à celle de la fig. 1.

RÉSUMÉ.

Le récipient de l'invention se caractérise par une disposition nouvelle de sa partie

Prix du fascicule : 5 francs.

inférieure dans le but de conduire en un point déterminé et facilement accessible le liquide restant.

Le récipient de l'invention est également  
5 caractérisé par un petit récipient supplémentaire situé au point le plus bas du fond, de dimension aussi réduite que possible

et telle qu'il soit impossible aux plumes d'en heurter le fond.

La fig. II est une variante qui ne permet  
10 pas une utilisation aussi complète du liquide.

RODOLAUSSE,  
Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).

Fig.1

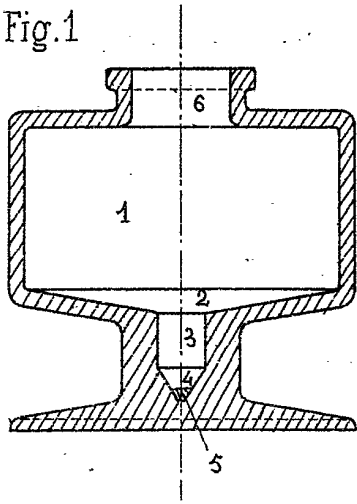


Fig.2

